



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU**

Bureau du **9 septembre 2013**

Décision n° **B-2013-4457**

commune (s) : Couzon au Mont d'Or

objet : Acquisition d'une parcelle de terrain située 4, rue Pierre Dupont, à l'angle du 63, rue Aristide Briand et appartenant à l'Office public de l'habitat (OPH) du Département du Rhône

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 2 septembre 2013

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 10 septembre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R., Bouju, Mmes Laurent, Peytavin, MM. Vesco, Rivalta, Julien-Laferrière, Sangalli.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Bernard R.), M. Daclin, Mme Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue (pouvoir à Mme David M.), Charles, Colin (pouvoir à M. Reppelin), Sécheresse, Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Vesco), M. Claisse (pouvoir à Mme Laurent), Mme Frih (pouvoir à M. Crédoz), M. Assi.

Absents non excusés : MM. Buna, Calvel, Barge, David G., Lebuhotel.

Bureau du 9 septembre 2013**Décision n° B-2013-4457**

commune (s) : Couzon au Mont d'Or

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située 4, rue Pierre Dupont, à l'angle du 63, rue Aristide Briand et appartenant à l'Office public de l'habitat (OPH) du Département du Rhône**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 28 août 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine de Lyon se propose d'acquérir une parcelle de terrain de 67 mètres carrés à détacher d'une propriété appartenant à l'Office public de l'habitat (OPH) du Département du Rhône, située 4, rue Pierre Dupont, à l'angle du 63, rue Aristide Briand à Couzon au Mont d'Or, cadastrée C 643 et nécessaire à la création d'un espace paysagé à l'angle des voies précitées.

Aux termes du projet d'acte, l'OPH du Département du Rhône céderait la parcelle en cause, libre de toute location ou occupation, au prix de 1 € ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine de Lyon, pour un montant de 1 €, d'une parcelle de terrain de 67 mètres carrés à détacher d'une propriété appartenant à l'Office public de l'habitat (OPH) du Département du Rhône, située 4, rue Pierre Dupont, à l'angle du 63, rue Aristide Briand à Couzon au Mont d'Or, cadastrée C 643 et nécessaire à la création d'un espace paysagé à l'angle des voies précitées.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° 0P09O2263, le 25 octobre 2010 pour la somme de 1 195 000 € en dépenses.

4° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - compte 2112 - fonction 822, pour un montant de 1 € correspondant au prix de l'acquisition et de 500 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 10 septembre 2013.